La Vie Communale ÉDITION Mars-Avri

Mars-Avril 2020

www.la-laume-dhostun.fi



Édition Spéciale Confinement

Bonjour à tous,

Nous faisons face à une crise historique. Qui aurait cru il y a 6 mois que nous connaitrions une telle situation?

Nous devons garder en tête que ce confinement a été mis en place afin de sauver de nombreuses vies. Appliquons au mieux les gestes barrières et respectons les nouvelles règles de déplacements. Ne prenons aucun risque, nos soignants ont besoin d'être disponibles pour traiter les malades du Covid-19.

En cas de nécessité, vous pouvez retrouver l'attestation dérogatoire obligatoire à avoir sur vous lors de vos déplacements soit sur le site internet de la commune (à imprimer à la maison ou à télécharger sur votre téléphone) soit dans une boite aux lettres posée sur la fenêtre de la mairie, soit à Épiflora.

Pour rappel, si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à appeler la mairie au 04 75 48 42 41 ou à envoyer un mail à mairie la baume dhostun@wanadoo.fr. L'accueil au public n'est assurée en mairie que sur rendezvous.

Il faut quand même reconnaître que nous avons la chance d'habiter à la campagne et de profiter d'un magnifique printemps.

Afin de conserver un peu de lien, nous vous proposons de retrouver quelques nouvelles des habitants dans cette Vie Communale. Il est aussi possible de voir plusieurs nouvelles sur le site de la commune dans une nouvelle rubrique appelée « confinement »... Vous y retrouverez des nouvelles des habitants, des amis du village, des enfants de l'école, des photos de jardin, des photos souvenirs du village mais aussi des propositions d'aide pour la fabrication de masques de protection, un défi « gâteau » tous les jeudis, etc.

Si vous souhaitez d'ailleurs y faire paraître un message, une photo, une vidéo, n'hésitez pas, il suffit pour cela d'envoyer soit :

- → un mail à l'adresse : <u>confinement@la-baume-dhostun.fr</u>
- → un sms au 06 28 18 60 28 (numéro de Marion Pelloux-Prayer). Vous pouvez aussi bien évidemment appeler au même numéro, n'oubliez pas de laisser vos noms et prénoms!

Prenez soin de vous,

L'équipe municipale.

Au village

FÊTE DES LABOUREURS 2020

Sous un magnifique soleil s'est tenu le week-end des 7 et 8 mars derniers la Fête des Laboureurs 2020! Un air de Far-West a flotté sur notre village. Cow-boys, indiens, desperados et diligences s'étaient donné rendez-vous autour de Bernard et Bernadette Briquet, présidents 2020. Ils étaient accompagnés d'Amélie Rosand et Laurent Foriel, vice-présidents, de Manon et Ivan Pourroy, dauphins et d'Armelle et Cédric Millon, bacchus. Sonia et Damien Scalvini ont pris le bouquet lors du banquet du lundi et seront donc les futurs présidents 2023! Le Comité des fêtes remercie l'ensemble des habitants et amis qui ont oeuvré à la réussite de cette belle fête et vous donne rendez-vous l'année prochaine!











Actus Jeunes

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021:

Malgré le contexte actuel il va falloir penser à faire les inscriptions pour la rentrée scolaire prochaine. Les enfants concernés sont ceux qui viennent d'arriver sur la commune ou ceux nés en 2017 ou en 2015 et vont faire leurs rentrées soit à l'école maternelle de l'Écancière soit à l'école primaire Victor Boiron de la Baume d'Hostun. Les inscriptions vont s'effectuer cette année de manière dématérialisée dans la mesure du possible. Elles auront lieu à partir du **lundi 4 mai.** Vous pourrez retrouver la marche à suivre sur le site internet de la commune (www.la-baume-dhostun.fr) rubrique « Le village » puis « écoles » ou contacter la mairie à l'adresse mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr ou l'appeler au 04 75 48 42 41. Si d'ici la fin d'année la situation évolue au niveau des écoles, des dates de réunion/visite seront proposées.

L'ÉCOLE À LA MAISON

Depuis la fermeture des écoles pour cause de Coronavirus, les enfants font l'école à la maison avec l'aide de leurs enseignants et de leurs parents.

En plus des matières essentielles, ils redoublent d'idées pour s'occuper...

Vous pourrez retrouver de leurs nouvelles dans les pages « Nouvelles baumoises du confinement



En mairie

ÉTAT CIVIL: - naissance

de Naël, le 6 mars, au foyer d'Éloïse GUICHARD et Dimitri FAVRE-NICOLIN, 505 F,

route de Gervans.

de **Naël**, le 23 mars, au foyer de Mathilde MACHELÉ et Arthur MUZEAU, 405 E, rue des

coquelicots

Nous adressons toutes nos félicitations aux familles

- décès

le 11 avril, de **Paul TESTON**, route de Gervans,

Nous adressons nos sincères condoléances à toute sa famille.

Un grand merci à Paul pour les nombreuses années qu'il a dédiées à la vie du village à travers ses mandats lors desquels il a été conseiller municipal, adjoint et Maire. Il a aussi été très investi en tant que Président d'Associations d'Anciens Combattants et toujours très présent lors des commémorations de la commune jusqu'à ce que la maladie le rattrape.

Petit mot de Claire Teston, une de ses filles : Papa vient de nous quitter après une longue maladie, la maladie de l'oubli mais nous garderons de lui le souvenir d'un homme fort, généreux qui aimait son village...

le 16 avril, de **Pierre CAMBIEZ**, 660, route des Charbonnières

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et ses amis.



ÉLECTIONS MUNICIPALES:

Le 15 mars dernier a eu lieu le premier tour des élections municipales et une nouvelle équipe a été élue. Celle ci n'est cependant pas encore aux commandes de la commune. L'installation de ce nouveau conseil a été repoussée comme dans l'ensemble des communes françaises à une date ultérieure qui sera indiquée par le gouvernement. Pendant la période de transition c'est toujours l'ancien conseil qui gère notre village.



<u>PANNEAUX D'AFFICHAGE:</u>

Quatre nouveaux panneaux d'affichage vont être installés d'ici quelques jours aux points d'apports volontaires. La commune y affichera ses informations, les associations et les particuliers pourront le faire aussi. Munissez vous d'aimants ou de scotch si vous souhaitez y mettre quelque chose et surtout, n'hésitez pas à y jeter un coup d'oeil quand vous porterez vos poubelles et vos recyclables.



EAU POTABLE

Un traitement régulier de l'eau au chlore est demandé par l'Agence Régionale de la Santé (l'A.R.S) en cette période de pandémie. Ne vous inquiétez pas si l'eau a une petite odeur de javel. Cela devrait s'arrêter dès la fin du confinement.

Pour plus d'informations : Contacter la Régie de l'Eau au 04 75 57 86 20, accueil du lundi au vendredi de 8h à 18h non stop.



DÉCHETTERIE:

En cette période de confinement où les déchetteries sont fermées, beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion de faire du tri dans nos maisons, nettoyer nos jardins... et nous stockons dans un coin les déchets qui devraient aller à la déchetterie. Une bonne nouvelle vient de nous être indiquée par mail et devrait être effective d'ici une semaine environ : la réouverture des déchetteries pour les particuliers. L'Agglomération Valence-Romans est en train de travailler afin que les dépôts puissent se faire en toute sécurité. Nous vous tiendrons au courant via le site de la commune et les panneaux d'affichage dès que nous aurons de plus amples renseignements.

<u>Pour rappel</u>: il est formellement interdit de brûler ou de déposer aux points d'apports volontaires les déchets destinés à la déchetterie.

- → Le tri sélectif est quant à lui fonctionnel, le ramassage est toujours effectué. Dans notre département, même quand la chaine n'est pas complète au niveau du traitement des recyclables, ils sont compactés et stockés en attendant la reprise. Donc il est toujours aussi important de faire l'effort de trier.
- → Une attention particulière est demandée au sujet des « lingettes », en effet celles ci sont retrouvées en grandes quantités dans les réseaux de traitement des eaux usées. Même s'il peut être indiqué « biodégradable » sur l'emballage, il ne faut en aucun cas les jeter dans les toilettes. Elles peuvent effectivement être biodégradables mais sur une durée minimum de 90 jours, de plus en rencontrant d'autres déchets elles se gorgent de « graisses », se figent et forment des bouchons.



MASQUES:

Plusieurs personnes du village se sont proposées pour confectionner des masques en tissus. Ceux ci sont fortement conseillés lors des sorties autorisées. Un tutoriel et un patron sont disponibles sur le site de la commune. Nous aimerions recenser les personnes qui peuvent et ont envie d'en fabriquer et celles qui en auraient besoin immédiatement. Pour cela, n'hésitez pas à contacter Marion Pelloux-Prayer au 06 28 18 60 28 ou par mail à l'adresse : confinement@la-baume-dhostun.fr en précisant bien que c'est au sujet des masques.

SÉANCE DU 3 MARS 2920

<u>Présents</u>: GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, MORIN Claire, FORIEL Laurent, RIQUET Guy, MILLON Cédric <u>Excusé(s)</u>: Lionel CRON qui a donné pouvoir à PELLOUX-PRAYER Marion

FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions suivantes ont été allouées aux différentes associations comme suit :

Art.		Vote
6574		Voic
	Subventions aux Associations	3 119,00
	Reliquat	
	Associations à répartir	1 500,00 €
	APE La Baume d'Hostun (marché de noël + Friteuse)	0,00€
	APE La Baume d'Hostun (Vide grenier)	
	APE l'Ecancière	117,00 €
	FNACA Hostun	32,00 €
	Familles Rurales (Ass.) - Fonctionnement	500,00€
	R.C. Eymeux (Rugby)	350,00€
	F.C. Hostun (Foot)	400,00€
	Epicerie Sociale et Pédagogique	120,00€
	MFR Chatte	50,00€
	MFR Coublevie	50,00€

FINANCES – BUDGET COMMUNE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Maurice WOLTRAGER expose le bilan d'exécution du budget général de l'année 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019			
RESULTATS BRUTS 2019			
FONCTIONNEMENT			
Total des mandats (dépenses)	381 092,27 €		
Total des titres (recettes)	443 633,83 €		
Solde	62 541,56 €		
Résultat Antérieur	162 770,42 €		
Résultat Consolidé	225 311,98 €		

INVESTISSEMENT			
Total des mandats (dépenses)	243 009,25 €		
Total des titres (recettes)	101 655,95 €		
Solde	- 141 353,30 €		
Résultat Antérieur	64 790,12 €		
Résultat Consolidé	- 76 563,18 €		

Le compte administratif 2019 est approuvé tel que présenté.

FINANCES - BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Il est rappelé au Conseil la délibération du conseil municipal par laquelle le compte administratif du budget général a été approuvé. Il est proposé d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de Romans dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif rappelés ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 du budget général,

FINANCES - BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	64 790,12 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	162 770,42 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	141 353,30 €
Un résultat d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement :	62 541,56 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, à la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	41 093,00 €
En recettes pour un montant de :	36 306,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	81 350,18 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	81 350,18 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnemnet reporté (R002)	143 961,90 €

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire fait la présentation du projet de budget primitif 2020 étudié en commission des finances le 25 février dernier, arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 545 136.80 €
Dépenses et recettes d'investissement : 215 713.18 €

Le Conseil Municipal adopte le budget présenté.

BUDGET CCAS - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE

Dans toute commune de 1500 habitants et plus, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération.

Le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS et de transférer toutes les opérations lui afférents dans le budget de la Commune.

<u>VALENCE ROMANS AGGLO – CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT DE</u> LA COMPÉTENCE « EAU POTABLE »

La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo exerce la compétence Eau Potable depuis le 1^{er} janvier 2020 sur son territoire. Elle a, pour cela, constitué une régie autonome à autonomie financière, sur la partie de son territoire pour lequel le mode de gestion direct a été retenu.

Une convention doit être établie entre la régie eau de Valence Romans Agglo, gestionnaire de l'eau potable, et la commune de la Baume d'Hostun pour cadrer les modalités financières et techniques de ce transfert dans le cas où les services communaux effectueraient des missions pour le compte de la régie.

Les conditions sont les suivantes :

- Toutes les dépenses relatives à l'activité du service public eau potable sont à la charge de la régie à compter du 1^{er} janvier 2020.
 - Dans le cas où la commune serait amenée à payer certaines dépenses pour le compte de la régie, cette dernière s'engage à rembourser la commune, à hauteur des frais engagés au titre de l'exercice 2020.
 - Le paiement sera mis en œuvre trimestriellement par la régie, sur présentation des titres de recettes de la commune accompagnés des justificatifs de dépenses réalisées.
- Le personnel communal pourra être mis à disposition de la régie pour effectuer des missions relatives à la gestion du service public de l'eau potable :
 - 1- Missions techniques susceptibles d'être réalisées
 - a. Missions générales
 - Relève d'index lors des changements d'abonnés ;
 - Tonte et entretien des espaces verts autour des stations de pompage, réservoirs et captages.
 - b. Missions exécutées à la demande expresse de la régie
 - ⇒ Intervention sur poste de comptage (relève, mise en service de compteurs, fuite, remplacement ponctuel d'un compteur, campagne de renouvellement des compteurs...);
 - ⇒ Suivi des travaux d'exploitation sous-traités (accueil de l'entreprise, suivi de l'intervention, gestion des arrêts d'eau...);
 - ⇒ Aide à la mise à jour du SIG, traçage de réseaux à la demande ;
 - ⇒ Accompagnement des laboratoires agrées pour prélèvement :

Et, de manière générale, toutes missions utiles à la gestion du service public de l'eau potable.

• La régie fournira l'ensemble des pièces et matériaux nécessaires aux interventions listées ci-dessus. Un stock sera installé et mis à disposition dans les locaux communaux.

Pour effectuer les tâches suivantes, un agent communal sera mis à disposition de la régie, dans la limite maximale de **213 heures annuelles** (4,5 heures par semaine, congés déduits).

2- Missions administratives susceptibles d'être réalisées

- Consultation du logiciel clientèle « Waterp » afin de pouvoir renseigner les usagers (ex : impression de duplicatas de facture) et donner toutes les informations nécessaires (n° de compteur, Point de livraison, dernier index connu...) pour une prise d'abonnements;
- Prise d'abonnement via une fiche navette à transmettre à la régie ;
- Prise d'abonnement via un contrat vierge fourni par la régie (si l'usager s'est déplacé en mairie);
- Résiliation de contrat via une fiche navette à retourner à la régie ;
- Prise de RDV pour une intervention technique via une fiche navette;
- Mission de mandataire de la régie de recettes prolongées (encaissement des créances).

Pour effectuer les tâches suivantes, un agent administratif communal sera mis à disposition de la régie, selon un forfait de **47 heures annuelles** (une heure par semaine, congés déduits).

- La commune continue de mettre à disposition de l'agent les moyens matériels nécessaires pour l'exécution de ses missions (véhicule, téléphone, matériel informatique,...). Ces moyens matériels dits « frais de structure », seront dédommagés à hauteur de 10% du coût annuel de l'agent.
- En matière de temps de travail, l'agent est soumis aux règles de la collectivité d'origine. La régie devra être informée des absences de l'agent (congés et arrêts maladie). Lors de ces absences, la régie s'engage à assurer la continuité de service.
- Le montant de la rémunération globale, des charges sociales mis à disposition par la commune est remboursé par la régie tous les trimestres, selon un état justificatif, en fonction des tâches effectuées, majorés des frais de structure.

La présente convention est approuvée et entre en vigueur le jour de sa signature. Elle est établie jusqu'au 31 décembre 2020, reconductible deux fois un an. Elle aura pour terme la résiliation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de trois mois.

Toute modification de la présente convention sera réalisée par voie d'avenant. Après le départ en retraite de l'agent technique concerné, un avenant sera établi afin d'ajuster les missions ainsi que le nombre d'heures du forfait annuel.

VALENCE ROMANS AGGLO – PACTE FISCAL ET FINANCIER – DEUXIÈME AJUSTEMENT

Faisant suite au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans agglo relatif au pacte financier et fiscal en date du 6 juillet 2017, du 4 avril 2019 et du 23 janvier 2020, il a été proposé d'ajuster trois mesures complémentaires :

- Majoration des fonds de concours (+ 3 000 €) afin de redistribuer aux Communes la croissance exceptionnelle de fiscalité économique,
- Ouverture de la faculté d'un transfert d'une part de l'attribution de compensation en investissement conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes,
- Clause de révision des attributions de compensation pour faire bénéficier les Communes de moins de 2 000 habitants des IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) perçues par l'Agglomération sur les bâtiments agricoles dotés de panneaux photovoltaïques.

Le Conseil municipal a approuvé les modifications du projet de pacte financier et fiscal,

<u>URBANISME : RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – AVENANT Nº 1 À LA</u> CONVENTION DU BUREAU D'ÉTUDES (Étude environnementale)

Par délibération du 18 juin 2019, le groupement ALTEREO SAS et G2 C INGENIERIE a été désigné pour assurer la mission de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 19 997.00 € HT.

Considérant que La Baume d'Hostun est une commune rurale peuplée de 571 habitants en 2017 sur une superficie de 846 hectares (ha), qu'elle est située aux portes du Parc naturel régional du Vercors, à environ 15 km à l'est de la commune de Romans-sur-Isère, que son territoire est bordé au nord par la rivière Isère, qu'elle appartient à la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo et qu'elle est classée parmi les villages de l'espace rural dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain;

Considérant que le projet de révision du PLU prévoit, sur la période de mise en œuvre du projet, une croissance de la population de la commune de 0,9 % par an, correspondant à 66 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 ;

Considérant, que le projet en matière de développement prévoit :

- ⇒ pour l'habitat :
 - o la production d'environ 30 logements supplémentaires, à raison de 3 logements par an, dont 22 en extension de l'enveloppe urbaine, 5 en dents creuses, 3 logements en changement de destination, et un logement vacant réhabilité au sein du centre-bourg ;
 - o la consommation d'environ 2,2 ha de foncier dont 1,6 ha en extension de l'enveloppe urbaine, sur laquelle s'applique une densité d'environ 14 logements par ha ;
- ⇒ pour les activités économiques et les équipements :
 - o le maintien du périmètre de la zone d'activités des Monts du Matin prévue dans le PLU de la commune approuvé le 6 juillet 2006, composée d'une zone Ui d'environ 15ha, d'une zone 1AUi de 8,2 ha ouverte à l'urbanisation, ainsi que d'une zone 2AUi de 7,5 ha fermée à l'urbanisation, soit une superficie totale de 30,7 ha;
 - o la création d'une zone Ui d'environ 1,5 ha, à la limite nord-est de la commune, en face de l'usine de fabrication de structures en béton située sur le territoire de la commune de Saint-Nazaire-en-Royans;
 - o la création d'une zone Nl, zone naturelle de loisirs, d'environ 2,2 ha, située au nord-est de la commune ;
 - a. diverses modifications concernant les zones agricoles et naturelles, dont les surfaces concernées ne sont pas précisées dans le dossier d'examen au cas par cas ;

Considérant, qu'en terme de consommation d'espace et d'artificialisation des sols, le projet :

- b. prévoit une densité moyenne pour l'habitat en deçà des objectifs de densité fixés par le SCoT du Grand Royaltain1;
- c. conserve l'intégralité du périmètre actuel de la zone d'activités des Monts du Matin, sachant :
 - a. que depuis l'élaboration du PLU communale en 2006, cette zone n'est occupée que sur 6,4 ha, soit 21 % de sa superficie ;
 - b. qu'il reste plus de 24 ha de superficie restant à bâtir dans la zone d'activités, et que cette surface disponible va au-delà de celle prévue par le SCOT du Grand Rovaltain qui impose une consommation de 15 ha maximum entre 2016 et 2040 dans cette zone d'activités ;
 - c. qu'aucune justification de ce besoin, issue d'une réflexion intercommunale, n'est présentée dans le dossier ;

Considérant en terme de préservation des milieux naturels et des continuités écologiques, que les zones Ui et NI situées au nord-est de la commune identifiées dans le règlement graphique de la présente révision du PLU n'ont pas fait l'objet d'analyse particulière sur leur impact sur la biodiversité et les espaces naturels alors qu'elles sont situées au sein de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 « zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan », ainsi que sur le tracé de la trame verte identifiée au niveau communal ;

Au vu des éléments communiqués par la commune pour le dossier d'examen « au cas par cas », la mission régionale d'autorité environnementale a préconisé, par décision du 26 février dernier, la réalisation d'une évaluation environnementale.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la réalisation de cette évaluation environnementale sont notamment :

- de justifier les choix retenus par le projet en matière d'espaces urbanisables au regard des différentes options possibles (capacités d'accueil, localisations, densités) en particulier vis-à-vis des objectifs de protection de l'environnement;
- d'analyser les impacts générés par la consommation d'espace et l'artificialisation des sols autorisées par le projet de révision du PLU, ainsi que ceux possiblement produits sur les continuités écologiques, et d'identifier les mesures (règlement, zonage) permettant d'éviter ou de réduire significativement ces impacts négatifs ;

Ces objectifs sont exprimés sans préjudice de l'obligation pour le maître d'ouvrage de respecter le contenu de l'évaluation environnementale, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme ;

Monsieur le Maire rappelle que cette étude environnementale faisait partie des prestations complémentaires susceptibles d'être rendues nécessaires par l'élaboration du PLU à la convention avec le groupement ALTEREO et G2C INGENIERIE pour un montant forfaitaire de 1 830.00 € HT, il convient donc de rédiger un avenant.

Le Conseil Municipal décide de lancer l'étude environnementale. Le marché est donc porté à 21 827.00 € HT.

EXTENSION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE – AVENANT N° 2 AU LOT N° 2

Par délibération du 12 décembre 2018, il avait été décidé de confier à l'entreprise RENOV'TRAITE les prestations du lot n° 2 « Charpente – Ossature bois ».

Dans le cadre du suivi et au terme du chantier, il convient de régulariser par la rédaction d'un avenant pour les prestations suivantes :

Entreprise proposée	Montant de l'entreprise	Avenant de régularisation		
Еписризе ргорозес		Moins-value	Plus-value	
RENOV'TRAITE	36 537,29 €			
Avenant n° 2 : Travaux en moir				
Tuile à douilles		117,60 €		
Dauphin 1 m	149,20 €			
Débord de toiture	998,52 €			
Etanchéité EPDM sur auvent compris				
accessoires			998,52 €	
Remise commerciale supplémentaire (retard)		625,00€		
	TOTAL	1 890,32 €	998,52 €	

Le Conseil Municipal accepte l'avenant pour les travaux cités ci-dessus et porte le marché à :

Lot n°	Désignation du lot	Entreprise proposée	Montant du	Montant de	Montant du
LOUI			marché	l'avenant HT	marché
2	Charpente - Ossature bois	RENOV'TRAITE	36 537,29 €	- 891,80€	35 645,49 €

La séance est clôturée par la signature des élus présents

Nouvelles baumoises du confinement



08/04: Message de Marion Pelloux-Prayer:

Nous avons la chance d'être confinés à 8 et avec pas mal d'espace pour ne pas nous sentir "prisonniers".

Nous allons tous bien et n'avons pas le temps de nous ennuyer avec les 4 enfants pleins de vie...

Je trouve quand même le temps de me poser pour observer et dessiner les oiseaux qui passent dans notre jardin...

08/04 Message de Mariane Gamon à destination des enfants de l'école :

Un petit coucou à tous en espérant que vous allez bien. On va avoir plein de choses à se raconter quand l'école recommencera, pour l'instant il faut savoir être patient... et sage.

Je pense beaucoup à vous et vous dis à bientôt.

Je vous envoie de grosses bises, passez de bonnes fêtes de Pâques.

08/04 Message de Frédéric Sert à destination des enfants de l'école :

Bonjour à tous,

23 ème jour de confinement. Je ne m'ennuie pas avec de nombreuses activités... potager, ruche, sports avec mes enfants, bois mais je pense souvent aux enfants baumois.

Bien à vous,



10/04 Message de Danielle et Bernard Perret :

Après 20 jours de confinement le moral est toujours là. Les amis qui nous contactent nous font chaud au coeur et tout semble prouver que tout va bien à la Baume. Nous fêterons ce jour nos 47 ans de vie commune, tant pis, nous boirons le champagne sans vous !

Amicales salutations à tous ceux qui nous lirons.

10/04 Message d'Annick Devise (aide soigannte et habitante baumoise) :

Bonjour à tous,

Je trouve que cette page est une très belle initiative, ça fait chaud au coeur, nous adorons ce village! Ma petite famille va bien et nous espérons qu'il en est de même pour tout le monde!

Continuons à prendre soin de nous et à rester chez nous au mieux!

Et merci à ceux qui applaudissent le soir à 20h!



10/04 Travail d'équipe et de coeur chez Christophe Auguliaro et sa famille :

Aujourd'hui, Pizzarmando (Christophe) a travaillé en équipe mais surtout en famille pour pouvoir offrir une quarantaine de pizzas aux soignants de l'hôpital de Romans-sur-Isère.

Félicitations à tous les 5 pour ce beau geste de solidarité!

10/04 Message des enfants de la classe des CE1-CE2 :

Bonjour à tous les Baumois,

Nous allons tous très bien et nous ne nous ennuyons pas du tout! Nous faisons l'école à la maison le matin et les après-midis, nous sommes souvent à l'extérieur pour profiter du beau temps en ce début de printemps. Plein d'activités à la clé: sports, dessins, land-art, concours de gâteau/photo tous les jeudis après-midis...

Pour échanger nous avons un blog sur lequel vous pouvez retrouver les photos de nos activités, essentiellement dans la partie en bas à droite intitulée "À toi de participer!". Pour vous y rendre, venez cliquer sur le lien situé sur la page confinement du site de la commune (en retrouvant cet article).

Message de Maître Clément :

De mon côté, le travail sur ordinateur n'est pas très plaisant. J'ai vraiment hâte que l'on se retrouve en classe pour travailler et apprendre mais aussi pour rigoler, discuter, sourire, partager... Aussi, je profite des mes montagnes en famille : je n'ai jamais autant vu d'animaux qu'en ce moment !

À bientôt

10/04 Message de Dany Vescovi:

Bonjour,

J'aime bien la couture et j'ai beaucoup de tissus. Je me suis donc mise à la confection des masques.

Je n'ai pas la production d'une usine mais si certaines personnes en ont besoin, elles peuvent me contacter au 06 71 62 46 88.

Amicalement,



10/04 Message de Dominique Pourroy:

Bonjour à tous,

Vous avez peut-être remarqué que les cloches n'ont pas sonné aujourd'hui vendredi, elles ne sonneront plus jusqu'à dimanche midi. C'est ainsi toutes les années, les cloches des églises ne sonnent pas pendant le temps Pascal. Lorsque j'étais enfant on nous disait qu'elles partaient à Rome et qu'elles revenaient le jour de Pâques chargées des œufs que l'on retrouvait dans les jardins. J'espère que cette année elles n'y vont pas ce serait vraiment risqué, mais que, malgré tout, les enfants auront la joie de trouver quelques œufs.

À part cela la vie confinée pour un retraité à la campagne avec une météo des plus agréables a peu de contraintes. L'isolement nous permet de penser plus aux autres, surtout à ceux qui sont en première ligne et aux personnes isolées.

Mes amitiés à tous.

11/04 Conte "L'homme et le loup mystérieux" par Alessio Augugliaro (cm2) :

Il était une fois un homme qui vivait seul. Il vivait très bien, il se nourrissait grâce à la nature, buvait grâce aux cours d'eau. Il vivait paisible et, tous les jours, passait quelques temps à écouter les animaux, l'eau couler...

Un jour des hommes vinrent détruire la forêt où il habitait. Il aurait pu partir mais il voulait défendre sa terre et les animaux qui y vivaient, il ne voulait pas les abandonner. Alors l'homme essaya de détruire les machines. Mais il n'y arriva pas. Il alla plus loin dans la forêt.

Au matin, il vit un loup mystérieux qui venait à lui. Il lui donna de l'eau et à manger. L'homme s'était battu toute la journée sans succès. Le soir il parla au loup mystérieux de ce qu'il voulait faire.

Dans la nuit le loup détruisit les machines et replanta tous les arbres. Au lever du soleil, l'homme se leva et le loup le tira jusqu'aux machines pour lui montrer.

Il embrassa le loup et le loup s'évapora.

L'homme retrouva sa forêt.

FIN

Depuis le début du confinement, j'écris régulièrement des petits contes pour mon plaisir, je vous les ferai découvrir au fil des semaines.

Idée proposée : si l'envie vous vient de faire une illustration en lien avec ce conte, n'hésitez pas à l'envoyer à confinement@la-baume-dhostun.fr ou par téléphone au 06 28 18 60 28.

12/04 Joyeuses Pâques à tous de la part de la famille Ferrari :



12/04 Message de Mireille et Gérard Palayer :

Nous avons la chance d'être "confinés" avec nos enfants et petits-enfants au milieu d'une nature magnifique. Nous cuisinons, jardinons, bricolons avec eux. Avec un grand plaisir, j'ai "repris du service" en m'occupant de Garance et Manech pour le travail scolaire transmis par leurs maîtresses.

Bientôt, nous serons en vacances et j'en profiterai pour faire des masques en tissus comme ceux proposés par Dany Vescovi. Me contacter au 06 71 66 23 28 si vous en avez besoin.

Bon courage à tous!

14/04 Message d'Alicia et Christophe :

Ne vous inquiétez pas si, à la tombée de la nuit, vous entendez des loups. C'est seulement une meute de chiens motivés et pressés de faire leur sortie sportive quotidienne.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur la vie de ces chiens appelés "Hadjimé du lac de baikal" et connaitre l'histoire de la meute vous pouvez suivre cela sur le lien instagram que vous retrouverez dans cet article sur la page confinement du site de la commune.



15/04 Quelques photos de la part de Sonia Guillet :







18/04 Défi-Photo des gâteaux aux pommes façon «Normande» :

Les enfants de la classe des CE1-CE2 vous invitent à un défi «photo - cuisine».

Les règles du jeu ont changé par rapport à celles infdiqué sur le site la semaine dernière. Chaque jeudi matin une recette de gâteau est donné sur le site de la commune par le maître Clément. L'idée est de confectionner le gâteau proposé et d'envoyer la photo de la réalisation avant le vendredi soir. Le samedi matin vous pourrez ainsi retrouver sur le site de la commune la photo de l'ensemble des gâteaux réalisés par les habitants du village et les enfants de la classe.

Faire un gâteau c'est rigolo, en plus c'est appétissant... alros amusez-vous, surtout en ce moment!

À vos ingrédients et à vous de jouer, on compte sur vous !



Vous pouvez retrouver sur le site de superbes photos et vidéos de la part de Christa et Jacques Douay :

